

suivre une politique de plein emploi si nous voulons tirer profit de certaines possibilités d'opérations commerciales plus étendues.

Bref, il importe de ne pas surestimer les avantages et les concessions obtenus par suite de la négociation Kennedy. Bien que nous l'ayons approuvée, nous ferions erreur en laissant entendre qu'elle offre en soi une solution fondamentale aux difficultés qui assaillent l'économie canadienne. En outre, nous sommes tenus d'examiner les répercussions politiques de cette mesure, notamment la nouvelle orientation de notre commerce, la propriété étrangère de notre industrie, la nécessité de rationaliser l'industrie et de réviser notre politique monétaire.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, je pense que dans les quatre dernières années, la Chambre n'a été saisie d'aucune mesure qui touche aussi profondément la vie des Canadiens que le bill que le gouvernement soumet à notre approbation en ce moment. Depuis des mois, aucun projet de loi n'a eu plus de publicité que ce bill particulier, et aucun comité permanent de la Chambre n'a mis plus d'ardeur à examiner les instances. Tout ceci fait ressortir l'importance réelle de cette mesure.

• (3.50 p.m.)

Je dois rendre un hommage spécial aux négociateurs de l'équipe canadienne à Genève, qui ont travaillé sans relâche pendant des années, mais je pense qu'ils seront les premiers à admettre qu'à bien des égards, le projet de loi pourrait tomber en désuétude avant son application. Si je parle ainsi, c'est à cause de l'évolution incessante du commerce mondial, évolution peut-être plus rapide aujourd'hui que jamais dans l'histoire des pays visés par la négociation Kennedy. Le Canada devrait en tenir compte, comme le font sûrement d'autres pays, dans son examen des modalités du bill à l'étude.

Pour un grand nombre de nos industries canadiennes, et pour l'agriculture en particulier, tout propos ou discussion sur la modification des tarifs est un sujet de profonde préoccupation. Bon nombre de nos industries comptent expressément sur la protection pour survivre, à cause de la façon dont le gouvernement a administré le pays au cours des années. De nombreuses industries se sont épanouies dans le climat favorable créé pour

elles. Soudain elles découvrent maintenant que les règlements mêmes du gouvernement qui leur permettaient d'exister peuvent être modifiés d'un trait de plume.

Le printemps dernier, monsieur l'Orateur, une simple allusion d'un ministre laissait entendre que certaines dispositions pouvaient être modifiées et la structure normale d'une industrie agricole disloquée. Je songe à l'industrie canadienne des serres. Ces circonstances ont suffi pour changer la solvabilité de certaines sociétés aux yeux de certaines banques, et des entreprises ont finalement été incapables de se maintenir et sont tombées en faillite, tandis que d'autres se sont trouvées dans une situation extrêmement précaire. Ces derniers mois, nous avons vu le gouvernement imposer des droits additionnels et recourir à des barrières non douanières pour empêcher le libre échange de certains produits importés au Canada, en vue de tenter d'épargner la faillite à certaines industries.

En cherchant à libéraliser le commerce international, les négociateurs à Genève poursuivaient sans doute un but bien précis, mais nous devons, ici au Canada, envisager les faits de façon réaliste. Le Canada et ses industries actuelles survivront-ils aux réductions tarifaires qui vont s'opérer graduellement au cours des cinq prochaines années? Ou le Canada en subira-t-il un sérieux contrecoup? On nous dit, et peut-être avec raison, que le Canada va profiter directement du désir réel de toutes les nations de réduire leurs tarifs et de permettre le libre échange de marchandises. L'exemple typique que l'on cite, c'est que cette mesure va ouvrir à nos exportations les vastes débouchés du Sud.

Un préopinant a illustré le fait, et à bon escient, que, bien qu'aucun droit ne frappe les machines agricoles, l'industrie canadienne ne s'en est pas développée plus vite. A bien y penser, monsieur l'Orateur, il me semble que chaque fois qu'une telle mesure est prise, nos voisins du Sud accroissent très rapidement l'usage qu'ils font de notre marché canadien, ce qui entraîne une baisse des ventes de nos produits secondaires et primaires.

Voici un autre exemple. Il n'y a pas de droits sur l'importation de graines de soya, si bien que notre marché dépend entièrement des prix établis dans un autre pays. Si ces prix n'étaient pas stabilisés à un minimum par l'intervention du gouvernement de cet autre pays, les prix pourraient dans le nôtre descendre au point d'y empêcher la production du soya d'être rentable.